

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-026-17418/25/BM

■ Adhésion à l'association Cusma et paiement de la cotisation 2025

110171

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Club des Utilisateurs des Applications Sedit Marianne (CUSMA) est une association loi 1901 qui regroupe des collectivités territoriales utilisant les logiciels financiers de l'éditeur Berger-Levrault. L'association comprend actuellement 133 collectivités adhérentes.

Les objectifs de cette association sont :

- D'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des logiciels ;
- D'être une force de proposition au contact de l'éditeur ;
- De constituer un réseau de professionnels.

Chaque année, des rencontres professionnelles sont organisées, en particulier des rencontres avec l'éditeur, pour évoquer les évolutions des logiciels ainsi que des journées d'étude thématique en présence d'experts sur des sujets d'actualité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence utilise pour son système d'information financier les logiciels de l'éditeur Berger-Levrault.

Aussi, l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour effet :

- De rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles leurs informations et expériences sur l'utilisation des logiciels financiers fournis par Berger-Levrault ;
- De permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence de jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement des logiciels et en particulier ceux de la gamme « Gestion Finance ».

Le montant de la cotisation annuelle 2025 est fixé à 1200 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Club des Utilisateurs des applications Sedit Marianne (CUSMA) ainsi que le règlement de la cotisation annuelle pour 2025 d'un montant de 1200 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 020.

Ces crédits relèvent de la politique « appui et ressources », de la sous-politique « finances » et du programme « opérations financières » et seront exécutés par le service gestionnaire « 1BUD ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA